

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2013

RÉFORME DE LA BIOLOGIE MÉDICALE - (N° 724)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Neuville

ARTICLE 7

Rédiger ainsi le début de la seconde phrase de l'alinéa 64 :

« Si le nombre de médecins biologistes et de pharmaciens biologistes est le même, le ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.